

05 MAR 2025

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE

LAAN VAN MEERDERVOORT 16
2517 AK, LA HAYE

ROYAUME DES PAYS-BAS

N° 056 /ACI-RPB/DMY/PC/NB



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

La Haye, le 04 MARS 2025

OBJET : Avis de vacance de postes à la CPI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Cour Pénale Internationale (CPI) a publié des avis de vacance concernant les postes ci-après :

1. Fonctionnaire technique adjoint (P-2), date limite : 27 mars 2025, Réf : 23847 ;
2. Spécialiste des solutions opérationnelles (P-3), date limite : 20 mars 2025, Réf : 23839 ;
3. Traducteur (ukrainien) (P-3), date limite : 19 mars 2025, Réf : 23801 ;
4. Spécialiste de la médecine légale (analyse vidéo médico-légale) (P-3), date limite : 19 mars 2025, Réf : 23790 ;
5. Ingénieur logiciel (P-3), date limite : 19 mars 2025, Réf : 23819 ;
6. Interprète judiciaire hors classe (anglais) (P-4), date limite : 14 mars 2025, Réf : 23861 ;
7. Traducteur (russe) (P-3), date limite : 13 mars 2025, Réf : 23800 ;
8. Avocat adjoint (P-2), date limite : 12 mars 2025, Réf : 23856 ;
9. Chercheur associé (P-2), date limite : 13 mars 2025, Réf : 23854 ;
10. Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté (P-5), date limite : 07 mars 2025, Réf : 23851 ;

**Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères,
de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur**

ABIDJAN

.../...

11. Conseillers d'appel (P-3), date limite : 03 mars 2025, Réf : 23845 ;
12. Chef du Groupe de la traduction anglaise, Réviseur principal (anglais) (P-4), date limite : 06 mars 2025, Réf : 23778 ;
13. Chef du Groupe de la traduction en français, Réviseur hors classe (français) (P-4), date limite : 06 mars 2025, Réf : 23777.

Les détails des postes ainsi que la procédure de soumission des candidatures sont disponibles via le lien : <https://career5.successfactors.eu/career?company=1657261P>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

 L'AMBASSADEUR

DIARRASSOUBA M. Youssouf